

FEVRIER 2026

Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)

Filière Viticulture

DEFINITION

Les CEPP (Certificats d'Economie des Produits Phytopharmaceutiques) ont pour but d'inciter les acteurs du monde agricole à diminuer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ils s'inscrivent dans le cadre du plan Ecophyto II+, et ont été définis par l'arrêté initial du 9 mai 2017 (complétés depuis par différents arrêtés rajoutant ou modifiant des actions).

Ils concernent les personnes qui vendent à des utilisateurs professionnels des produits phytopharmaceutiques à usage agricole (hors produits de biocontrôle, produits de lutte obligatoire et traitements des semences). Les distributeurs ont ainsi une obligation de réalisation d'action CEPP, ce nombre étant fonction des ventes de produits phytopharmaceutiques des années antérieures.

Ces mesures sont détaillées dans le tableau ci-après. Concernant le numéro d'action de ces CEPP, le 1er chiffre représente l'année de formalisation de l'action, le second leur rang.

Cette liste est assez large, et en évolution permanente.

Elle recoupe au final certaines pratiques déjà couramment appliquées au vignoble. Elle donne le cadre des pratiques à privilégier ou à intensifier.

DETAILS DES CEPP

Ces certificats prennent la forme de « fiches actions » : il y en a 138 à ce jour, détaillées dans l'arrêté du 23 décembre 2024 (disponible sur www.ecophytopic.fr). Certaines actions sont spécifiques des différentes cultures, et d'autres entrent dans le champ de l'agronomie générale.





Liste des actions CEPP - Filière viticulture

ANNÉE N° ACTION DÉTAIL DE L'ACTION

2017	002	Réduire la dose d'herbicide au moyen de la pulvérisation confinée
2023	003	Réduire la dose de produits pharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture
2020	007	Lutter contre les maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes
2021	008	Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre
2024	009	Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle
2017	012	Diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en recourant à une démarche de certification environnementale des exploitations viticoles
2017	016	Accompagner l'exploitant agricole pour le déclenchement des traitements anti-mildiou sur vigne au moyen d'un OAD de prévision et de conseil tracé à la parcelle
2017	020	Diminuer l'usage d'herbicides conventionnels au moyen d'un herbicide défanant et dessicant de biocontrôle
2017	023	Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits molluscides d'origine naturelle
2017	024	Lutter contre les tordeuses de la vigne au moyen de lâchers de trichogrammes
2024	028	Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle
2025	034	Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du <i>Bacillus thuringiensis</i>
2020	038	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale
2018	039	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale de biocontrôle
2018	041	Lutter contre les mouches dans les vergers et la vigne au moyen de pièges listés comme produits de biocontrôle
2024	044	Réduire les traitements fongicides et insecticides en culture au moyen d'une huile essentielle de biocontrôle
2021	045	Lutter contre les maladies du bois de la vigne au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle
2019	053	Faciliter le désherbage mécanique sur le rang au moyen de dalles protégeant le pied des jeunes plant
2019	054	Désherber les cultures pérennes au moyen d'un outil de désherbage mécanique



Liste des actions CEPP - Filière viticulture

ANNÉE N° ACTION DÉTAIL DE L'ACTION

2019	055	Optimiser les traitements fongicides sur les maladies de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision
2019	057	Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur
2019	059	Accompagner la dynamique de groupe nécessaire à la mise en place et au suivi d'une stratégie de confusion sexuelle en viticulture
2019	060	Désherber les cultures au moyen d'un outil de désherbage mécanique autonome
2020	068	Améliorer la pulvérisation en mesurant en temps réel des paramètres physiques des pulvérisateurs
2020	072	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale comportant une substance de base
2020	076	Réduire les traitements au moyen de cépages résistants
2020	080	Utiliser un équipement à la lumière UV pour réduire la pression des bioagresseurs et indirectement réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques
2021	088	Remplacer les traitements herbicides en installant un couvert en cultures pérennes
2021	084	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle
2021	085	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale classée barrière physique
2021	088	Remplacer les traitements herbicides en installant un couvert en cultures pérennes
2021	089	Utiliser des buses de pulvérisation à injection d'air pour réduire la dérive
2021	093	Réduire les impacts des herbicides sur la qualité de l'eau, au moyen d'un diagnostic sur les risques de transfert et les aménagements parcellaires
2021	094	Optimiser les interventions fongicides grâce à un service de diagnostic précoce de l'oïdium de la vigne
2021	099	Utiliser un système de transfert sécurisé du bidon vers le pulvérisateur afin de limiter l'exposition aux produits de l'opérateur et de l'environnement
2021	105	Lutter contre les champignons phytopathogènes au moyen d'une poudre minérale agissant comme barrière physique
2021	106	Utiliser un kit de débouchage des buses des systèmes de traitement afin de réduire l'exposition aux produits phytopharmaceutiques
2022	108	Réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen de pulvérisateurs viticoles performants (hors panneaux récupérateurs)
2022	110	Prévenir les maladies post-récolte au moyen d'un produit de biocontrôle



Liste des actions CEPP - Filière viticulture

ANNÉE N° ACTION DÉTAIL DE L’ACTION

2023	122	Utiliser un matériel de désherbage électrique pour la gestion du rang de vigne via à une prestation
2023	123	Réduire l’inoculum de Botrytis cinerea en viticulture par la mise en place de l'effeuillage précoce
2024	138	Utiliser un abri amovible automatiquement pour lutter contre les bioagresseurs de la vigne